

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MARS 2023

Délibération n°2023.03.046

Festival Mars en Braconne 2023 : approbation des tarifs

LE SEIZE MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2023

Secrétaire de Séance: Serge DAVID

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **55**
Nombre de pouvoirs: **17**
Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER, DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLLOT à Michaël LAVILLE, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Minerve CALDERARI à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Charlène MESNARD, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Jérôme GRIMAL à Fadilla DAHMANI, Sandrine JOUINEAU à Sophie FORT, Gérard LEFEVRE à Pascal MONIER, Annie MARC à Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Anne-Marie TERRADE à Thierry HUREAU, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s):

Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

Publication : 17/03/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.03.046**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

FESTIVAL MARS EN BRACONNE 2023 : APPROBATION DES TARIFS

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès aux services (culture)

ODD 4 : Politique enfance jeunesse

ODD 12 : Modes de consommation et de production durables

La 20ème édition du festival pluridisciplinaire et itinérant « Mars en Braconne » se tiendra du 17 au 31 mars 2023.

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 », a inscrit un objectif global de cohésion sociale qui doit se décliner avec une dimension culturelle.

Avec ce projet, le territoire entend devenir une agglomération plus équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, santé...) à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

Pour répondre à ces ambitions, plusieurs priorités ont été définies pour une politique culturelle tout à la fois, solidaire, responsable et démocratique. Le festival « Mars en Braconne 2023 » répond à une ambition forte fixée en matière de solidarité en contribuant à l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles.

Dans le cadre de sa programmation tout public, cet évènement se déroulera sur les communes d'Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac et Vindelle.

Au cours du festival, des actions à destination du jeune public sont également mises en place en amont de la programmation tout-public, en lien avec le service Enfance Jeunesse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

Publication : 17/03/2023

La programmation pluridisciplinaire de l'édition 2023 invite le grand public à la découverte de différents genres artistiques.

Les tarifs proposés (annexe 1) sont échelonnés selon trois niveaux :
Le plein tarif de 10 € correspond aux entrées des spectateurs ne bénéficiant d'aucune réduction :
- plus de 18 ans ;
- actifs.

Le tarif réduit de 5 € est applicable aux spectateurs suivants :
- jeunes de 12 à 18 ans ;
- étudiants ;
- demandeurs d'emploi.

Le tarif exonéré est applicable aux spectateurs suivants :
- bénéficiant d'une invitation ;
- enfants de moins de 12 ans.

Ces tarifs sont identiques à ceux de 2022.

A cet effet, en application de l'article L1611-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un mandat doit être établi par voie de convention écrite soumise à l'avis conforme du comptable public en vue d'assurer l'encaissement au nom et pour le compte de la collectivité territoriale ou de l'établissement public mandant, du produit des droits d'accès aux différents spectacles.

Je vous propose :

D'APPROUVER la grille tarifaire du festival « Mars en Braconne » 2023 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

Publication : 17/03/2023

FESTIVAL MARS EN BRACONNE 2023
GRILLE TARIFAIRE

Annexe 1

Spectacle	Date	Tarifs
L'Appel des libellules	17-mars	Gratuit
Labulkrack / Superamas	18-mars	Gratuit
Toto et les sauvages / Adieu Panurge	19-mars	10€ / 5€
La Vie devant nous / Compagnie Betty Blues	21-mars	Gratuit Scolaire
Bonjour le monde !	22-mars	Gratuit
Station 44	23-mars	Gratuit
Plouf et Replouf / Compagnie Super Super	24-mars	10€ / 5€
Le Moulin des roses / Ma Petite	26-mars	10€ / 5€
Parco / Compagnie Dona Mezkal	27 mars 28 mars	Gratuit Scolaire
Reflets / Compagnie 3xrien	28-mars	10€ / 5€
Reflets / Compagnie 3xrien	29-mars	Gratuit ALSH
Lili et la louve / Compagnie Le Paon Bleu	29-mars	Gratuit
Drôles d'oizo / Compagnie Sing Song	29 mars 30 mars	Gratuit Scolaire
Be.Girl / Compagnie Uzumaki	31-mars	10€ / 5€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023_03_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

Publication : 17/03/2023